

N°2025-61

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-château à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du treize novembre deux mil vingt-cinq dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Catherine MORTREUX, Marie-Astrid DELANNOY, Manuella DELESALLE, Pierre DEHOVE, Sandrine BROCARD, Olivia SALLÉ, Katia TYTGAT, Dominique SKRZYPCZAK, Hélène FOURDRIGNIER, Patrice PUCHOIS, Cyprien DUBUS, Daniel MENUE, Michel MAILLARD, Annie BAGGIO, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL.

Absents ayant donné procuration : 8

Marie Françoise TAHON donne procuration à Luc MONNET
Alain DELECLUSE donne procuration à Christian LEMAIRE
Philippe KUPPENS donne procuration à Annie BAGGIO
Yannick LIEVIN donne procuration Michel MAILLARD
Arthur WAGNON donne procuration à Daniel MENUE
Fabien DELPORTE donne procuration à Cyprien DUBUS
Emmanuel CHARETTE donne procuration à Daniela MORONVAL
Jean MOULLIERE donne procuration à Joëlle DUPRIEZ

Secrétaire : Cyprien DUBUS

OBJET : Décision modificative n°3

Vu le budget primitif 2025 adopté le 3 Avril 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'ajuster les crédits comme suit :

Article 1 : Modification budgétaire

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT D'ORDRE

Chapitre 023 (Virement de la section d'investissement)				
023-01	503 723,49 €			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT D'ORDRE	503 723,49 €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	503 723,49 €	- €	- €	- €

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 012				
64111-11		10 000,00 €		
64111-0200		10 000,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		20 000,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		20 000,00 €		

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT				
Opération 9192 (RESERVES FONCIERES)				
2111-01		31 000,00 €		
Opération 9200 (TRAVAUX DIVERS)				
2158-01		3 400,00 €		
Opération 9171 (VRD)				
2158-845		1 700,00 €		
Opération 9167 (Salle Polyvalente)				
21351-301		140 000,00 €		
2031-301		9 360,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		185 460,00 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		185 460,00 €		

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT				
1322-301				66 800,00 €
13251-301				37 383,49 €
13251-3212				70 000,00 €
13251-845				145 000,00 €
1323-845				370 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			- €	689 183,49 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE				
Chapitre 021 (Virement à la section de fonctionnement)				
021-01			503 723,49 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE			503 723,49 €	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			503 723,49 €	689 183,49 €

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle,
Les jour, mois et an susdit

Le Maire
Luc MONNET

